

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07137136

**TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉE**

12-09-2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0458835734

Dénomination

(en entier)

LES FIEFS

Forme juridique Société Anonyme

Siège 6001 Marcinelle (Charleroi), Avenue de la Prévoyance, 58/1

Objet de l'acte : Modification de l'objet social - Modifications corrélatives aux statuts

D'un acte reçu par le Notaire Jean-Pol Depouhon à Morialmé (Florennes), le vingt-cinq juillet deux mil sept, enregistré à Walcourt le premier août suivant, volume 5/385, folio 81, case 17, par Monsieur Baudart qui a perçu vingt-cinq euros, il a été extrait ce qui suit :

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LES FIEFS", inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0458835734. Constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Vincent Baelden à Thy le Château le dix neuf septembre mil neuf cent nonante six, publié aux Annexes du Moniteur belge du quatre octobre suivant et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Vincent Baelden à Thy le Château le vingt neuf mars deux mil un, publié aux annexes du Moniteur belge le quatre mai suivant.

Actionnaires :

- 1) Monsieur Olivier LEFIEF, domicilié à 6001 Marcinelle (Charleroi), Avenue de la Prévoyance, 58/1, qui déclare être propriétaire de cinquante actions
- 2) Madame Sabine COUCHARIERE, domiciliée à 6280 Gerpinnes, rue de Bertransart, 40, qui déclare être propriétaire de six cents actions.

Ensemble six cent cinquante actions représentant 650/800èmes du capital

Laquelle, à l'unanimité a décidé:

- de dispenser Monsieur le Président de la lecture du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de l'extension proposée à l'objet social et de l'état y annexé. L'assemblée reconnaît avoir parfaite connaissance de ce rapport et en avoir reçu copie.

Un exemplaire sera déposé au greffe du Tribunal de Charleroi

- de compléter l'objet social par l'adjonction du texte suivant:

"9. l'entretien courant des véhicules automobiles, le lavage, le traitement antirouille, la vidange, la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et chambres à air, la réparation de pare-brises et de vitres ainsi que le montage de pièces et d'accessoires, y compris les travaux de transformation"

- de modifier les statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions prises, de la manière suivante :

Le texte de l'article trois est complété de la manière suivante - ajout du texte qui suit :

"9. L'entretien courant des véhicules automobiles, le lavage, le traitement antirouille, la vidange, la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et chambres à air, la réparation de pare-brises et de vitres ainsi que le montage de pièces et d'accessoires, y compris les travaux de transformation."

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2007 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Mises aux voix, ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée décide à l'unanimité de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps:

- rapport du gérant
- expédition de l'acte

Notaire JEAN-POL DEPOUHON